

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Lieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2022-04-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 17 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 8 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 68 Pouvoirs : 5
Votants : 73 (dont 5 procurations)

Présents: Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Gilles BIGAY (EFFIAT) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Annie BUSANCIC-MERCIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Florian CHANET (MONTPENSIER); Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL); Daniel CITON (LA CROUZILLE); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Pierre COLLANGE (LISSEUIL); Guillaume CRISPYN (CHAMPS); Michel DELLILE (JOZERAND) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Gaëtan DUBIEN (ARTONNE); Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Thibaud JOFFE (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Paul LASSET (SAINT MYON); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Guy MAQUAIRE (SAINTE CHRISTINE); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Guillaume MATHIEU (MENAT); Sabine MICHEL (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Josette MOULY (SERVANT); Evelyne OLIGNER (CHAPTUZAT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Jean-François PORTE (MONTCEL); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Carole POTELLERET (POUZOL); Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Dominique PRADEL (MOUREUILLE); Jean Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel RAYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Jean Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLES); Jérôme TARAGNAT (CHAPTUZAT); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

Absents ayant donné procuration :

Jean Claude LEDUC (DURMIGNAT) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)

Jean Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ayant donné pouvoir à Dominique PRADEL (MOUREUILLE)

Bernard JOUHENDON (VIRLET) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)

Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ayant donné pouvoir à Daniel CITON (LA CROUZILLE)

Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT)

Madame Karina MONNET a été élue secrétaire de séance.

**Objet : PROGRAMME DE REHABILITATION
DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Aide financière apportée par le Syndicat dans le cadre du programme de réhabilitation:

Le Président rappelle que la participation apportée par le Syndicat pour les travaux réalisés dans le cadre du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, s'élève à 1 000 € par dossier depuis le programme 2021.

Le Président et les Vice-Présidents proposent de maintenir le montant de cette aide à 1000 €.

Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2022.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le maintien à 1 000 € par dossier, de l'aide financière apportée par le Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les travaux réalisés dans le cadre du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif,
- **CHARGE** le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.

Participation des usagers souhaitant s'inscrire dans le cadre du programme de réhabilitation:

Le Président indique que malheureusement, une partie des usagers ayant souhaité s'inscrire dans le cadre du programme de réhabilitation, abandonne en cours de route, après que le Syndicat ait réalisé l'étude de conception / faisabilité et commencé à monter leur dossier de demande de subvention. Cela représente une perte de temps non négligeable pour le service.

Afin d'éviter cet écueil, le Président et les Vice-Présidents proposent qu'une participation soit demandée aux usagers qui souhaitent s'inscrire dans le cadre du programme de réhabilitation, à hauteur de 135 € HT.

Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2022.

Il est donc demandé au Comité Syndical de se positionner sur cette proposition.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander à compter du 1^{er} janvier 2023, une participation aux usagers qui souhaitent s'inscrire dans le cadre du programme de réhabilitation,
- **FIXE** le montant de cette participation à 135 € HT,
- **CHARGE** le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,
Le 17 décembre 2022

Le Président,
Luc CAILLOUX